

**DEC110116DR06**

***Délégation de signature consentie à Monsieur François VERNOTTE, Directeur de l'unité mixte de service n° 3245 intitulée «Terre-Homme-Environnement-Temps-Astronomie » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.***

**Le délégué régional**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe PIÉRI délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 ;

**Vu** la décision n° DEC11A012DSI du 04 janvier 2011 portant création pour une durée de 4 ans de l'unité mixte de service n°3245 intitulée « Terre-Homme-Environnement-Temps-Astronomie », dont le directeur est Monsieur François VERNOTTE ;

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur François VERNOTTE, directeur de l'unité mixte de service n° 3245, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François VERNOTTE, délégation de signature est donnée à Madame Florence MICHEL, attachée d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 1<sup>er</sup> janvier 2011

Philippe PIÉRI

François VERNOTTE

Délégué Régional

Directeur de l'UMS 3245

Florence MICHEL

La déléguée